

- **Prise en compte des avis des personnes publiques associées**

Organisme	Demande	Pièces du dossier modifiées
<b>EPAMARNE</b>	<p>Complément sur la description des zones d'activités</p> <p>Demande de modification du règlement, article 7 de la zone UM. La demande relative aux articles UM 9 et 12 n'est pas reprise, elle trouvera sa traduction dans le cadre de la mise en œuvre du projet Cluster.</p> <p>Modification de l'orientation d'aménagement n°2 (localisation du collège international vis à vis de la coulée verte).</p>	<p>Diagnostic</p> <p>Règlement - justifications</p> <p>Orientation d'aménagement n° 2 - carte dans les justifications</p>
<b>SEDIF</b>	<p>Corrections à apporter dans le diagnostic. Annexe alimentation en eau à changer.</p> <p>Sur le plan de zonage, rectification d'une erreur d'intitulé de zone entre la zone UE et la zone UEc.</p>	<p>Diagnostic</p> <p>Annexes sanitaires</p> <p>Zonage - carte dans les justifications</p>
<b>Conseil Général 93</b>	<p>Dans le diagnostic, compléter les éléments relatifs au développement économique.</p> <p>Dans le diagnostic, compléter le volet environnement à partir des éléments fournis dans l'avis du Conseil Général.</p> <p>Dans le chapitre assainissement, inclure la carte des bassins communaux et départementaux.</p> <p>Dans le règlement, proposition d'écriture de l'article sur le volet assainissement article 4.</p> <p>Diagnostic patrimonial à compléter en mentionnant le Nymphée.</p> <p>Bords de Marne : Demande de suppression de la deuxième passerelle d'accès au parc de la Haute île.</p> <p>Demande de modification de la carte des ZNIEFF. Demande de classement en zone N des espaces non bâtis des ZNIEFF.</p> <p>Demande de changement de bénéficiaire pour les emplacements réservés ER2 et ER3.</p>	<p>Diagnostic</p> <p>Diagnostic</p> <p>Diagnostic</p> <p>Règlement article 4 modifié dans toutes les zones - justifications</p> <p>Diagnostic</p> <p>PADD et orientation d'aménagement n° 9 - cartes modifiées.</p> <p>Diagnostic</p> <p>Zonage - justifications</p> <p>Zonage - justifications</p>

Organisme	Demande	Pièces du dossier modifiées
<p><b>ETAT</b></p>	<p>Demande de mise à jour des servitudes.</p> <p>Bois Saint Martin : Demande de réalisation d'un schéma du parti d'aménagement.</p> <p>Fort de Villiers : Demande de traduction du parti d'aménagement dans une orientation d'aménagement → La définition d'un parti d'aménagement nécessite la réalisation d'études. L'observation de l'Etat est traduite par la mise en place d'un périmètre de constructibilité limitée et le classement du site en zone UL.</p> <p>Trame verte - trame bleue à développer, notamment dans le dispositif règlementaire.</p> <p>Demande de report du PPRI sur le plan de zonage secteur Nord. La transcription du PPRI n'est techniquement pas réalisable de manière fiable compte tenu des supports disponibles.</p> <p>Diagnostic, volet patrimoine : mentionner le Nymphée et la croix de l'église, inscrits au titre des Monuments Historiques.</p> <p>Demande de changement de bénéficiaire pour les emplacements réservés ER2 et ER3.</p>	<p>Annexes servitudes ajustées (plan du PPRI approuvé, tableau des servitudes mis à jour par l'Etat).</p> <p>Création d'un schéma complétant l'orientation d'aménagement n°8. Schéma ajouté dans les justifications.</p> <p>Dans le zonage, le site est classé en zone UL et un périmètre de constructibilité limitée est instauré au titre de l'article L.123-2a) du Code de l'Urbanisme.</p> <p>Diagnostic complété sur la thématique de l'eau dans la ville. Dans le zonage, délimitation du secteur UCc1 de Villeflix (UCc1) en espace paysager remarquable (article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme) et identification des principaux alignements d'arbres de la ville.</p> <p>Zonage : Le plan du PPRI approuvé est rajouté en tant que plan spécifique dans la partie « documents graphiques » du PLU.</p> <p>Diagnostic</p> <p>Zonage - justifications</p>
<p><b>ETAT</b> <b>Avis de l'autorité</b> <b>environnementale</b></p>	<p>Demande de compléments dans le diagnostic trame verte et bleue.</p> <p>Compatibilité avec les différents documents supra-communaux à préciser.</p> <p>Mesures compensatoires à préciser concernant les impacts mitigés ou négatifs du projet sur l'environnement.</p> <p>Demande d'enlever l'espace boisé classé sur la prairie du Bois Saint-Martin. Cette demande est judicieuse mais elle n'a pu être prise en compte pour le moment compte tenu du caractère toujours privé du site et donc de l'impossibilité d'y accéder et de procéder ainsi à un relevé précis de l'état des lieux. De ce fait, il est nécessaire de garantir la protection du site de manière globale par le classement en espace boisé classé pour le moment.</p>	<p>Ajouts dans le diagnostic d'une partie relative à la trame bleue sur le territoire.</p> <p>Evaluation environnementale</p> <p>Evaluation environnementale</p>